Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Le préfet de Vaucluse démissionne d'office le maire d'Orange



Suite à la déclaration d'inéligibilité de 5 ans du maire d'Orange Yan Bompard, par le tribunal correctionnel de Marseille, Thierry Suquet, le préfet de Vaucluse, vient de prendre un arrêté le déclarant démissionnaire d'office de son mandat. De quoi ouvrir désormais officiellement la porte à un retour 'inespéré' de son père Jacques Bompard, lors des prochaines élections municipales de mars prochain.

« Le 26 janvier 2026, le tribunal correctionnel de Marseille a condamné le maire d'Orange, Yann Bompard, à cinq ans d'inéligibilité, expliquent les services de la préfecture. En application de cette décision, le préfet de Vaucluse, Thierry Suquet, prend un arrêté le déclarant démissionnaire d'office de son mandat de maire. Par arrêté du 28 janvier 2026, le préfet de Vaucluse a, sur le fondement des dispositions du Code électoral suivantes, déclaré démissionnaire d'office monsieur Yann Bompard de ses

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

fonctions de maire et, en conséquence, de conseiller municipal et de conseiller communautaire. »

Un nouveau maire d'ici 15 jours
« En effet, les dispositions du Code électoral (article L230 à son 1°) prescrivent que ne peuvent être conseillers municipaux les individus privés du droit électoral. En conséquence, le conseiller municipal qui se trouve dans un cas d'inéligibilité est déclaré démissionnaire par le Préfet à l'issue du délai d'appel. Le tribunal correctionnel de Marseille ayant prononcé l'exécution provisoire de la peine, celle-ci doit s'appliquer immédiatement. En cas d'absence du maire, suspension, révocation ou toute autre cause, le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le 1er adjoint (art L2122-17 du Code général des collectivités territoriales). Pour élire un nouveau maire, il relève à présent du premier adjoint assurant la suppléance du maire démissionnaire de convoquer le conseil municipal sous un délai de 15 jours suivant la démission d'office (article L2122-14 du CGCT). »
La cité des princes va donc devoir se doter d'un nouveau maire qui assurera l'intérim jusqu'aux prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

> « Ma popularité reste intacte. »
>
> *Jacques Bompard*

Stop ou encore? Encore un Bompard en lice pour la mairie d'Orange
Une décision qui toutefois ne met pas fin à l'ère Bompard dans la Cité des Princes puisque son père, Jacques Bompard, élu pour la 1re fois à la mairie en 1995 et inéligible depuis 2021 va, à 82 ans, reprendre du service en se lançant à fond dans la campagne des prochaines municipales. Et cela, grâce à une décision inespérée de la Cour d'Appel de Nîmes qui a décidé, hier, de mettre fin à son inéligibilité.
« Je saisis ma chance. Heureusement, il y a encore des juges libres qui jugent en droit » s'est-il félicité alors que la permanence électorale des Bompard de l'avenue Foch est toujours recouverte d'affiches des différentes campagnes depuis des années.
« Ma popularité reste intacte, affirme le patriarche. Je le vois bien quand je marche dans la rue, le coefficient de sympathie ne baisse pas. »

> Mairie d'Orange : un Bompard peut en cacher un autre

Les détracteurs du clan Bompard n'ont pas de mots assez forts pour les fustiger et dénoncer le paradoxe : « Ils ne parlent que d'ordre, de respect des lois et des règles mais ils sont loin d'être exemplaires. Ils collectionnent les condamnations et pourtant ils sont toujours là. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Jacques Bompard, lui, répète à l'envi : « On ne change pas une équipe qui gagne. Depuis 30 ans, nous faisons notre possible pour améliorer cette ville, la rendre plus agréable, plus sécure, pour que les habitants s'y sentent bien. Pourquoi voulez-vous que je change de politique pour Orange ? Que j'y mette de l'insécurité, de la saleté ? La population nous fait confiance, on va encore tenter d'améliorer les choses dans ce 6e mandat. On va faire le maximum, comme d'habitude avec amour et dévouement. »
Des mots qui vont sans doute exaspérer un peu plus leurs opposants qui croyaient enfin venue la dernière heure des Bompard à la mairie.

Andrée Brunetti & L.G.

Une liste RN aux accents bompardiste ?
Alors que la liste RN aux Municipales 2026 menée par Jean-Dominique Artaud, est composée de 3 ex-adjoints de Yann Bompard, le père, créateur de la Ligue du Sud, ne s'inquiète pas de cette concurrence fratricide à droite. « Les Orangeois me connaissent depuis des décennies, ils ne votent pas pour des étiquettes mais pour des individus en chair et en os. Les maires sont des élus de proximité, ils vivent comme eux, ils les croisent, ils leur parlent. Ils sont le visage de la vraie démocratie. »

Mairie d'Orange : un Bompard peut en cacher un autre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



Ceux qui hier avaient enterré la famille du maire d'Orange en sont peut-être pour leurs frais. Certes, la condamnation du fils demeure, il est bel et bien inéligible. En revanche, Jacques Bompard, pourrait lui, selon son avocat, faire campagne pour les Municipales des 15 et 22 mars, car la Cour d'Appel de Nîmes aurait réduit la durée de sa peine d'inéligibilité de 5 ans qui devait arriver à terme très bientôt.

Fin de la 'dynastie' Bompard à la mairie d'Orange ?

On se souvient que Jacques Bompard avait été condamné en appel, pour « prise illégale d'intérêt » dans une affaire immobilière pour un bien racheté par sa fille et son beau-fils, qui avaient au passage bénéficié d'une plus-value. La peine infligée au maire d'Orange était alors d'un an de prison avec sursis, 30 000€ d'amende et 5 ans d'inéligilité. Mais la date de cette décision de justice de la Cour d'Appel du Gard est importante, c'était le 25 mars 2021. Donc, à quelques jours près, proche des dates du scrutin des deux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

tours des municipales prochaines, les 15 et 22 mars…

Orange, Jacques Bompard contraint d'abandonner tous ses mandats

Si le cas est avéré et confirmé par les magistrats de Nîmes, le feuilleton des Bompard à la mairie pourrrait connaitre un nouvel épisode avec le père qui remplacerait le fils en mars 2026, après que le fils a succédé au père en novembre 2021. Ils ne renoncent pas, ils résistent en famille. Et même si certains Orangeois ont sévèrement jugé la condamnation du fils et du père pour des raisons analogues selon eux, « népotisme et appât du gain », d'autres ont souligné leur action à Orange, « Grâce à eux, la ville est redevenue calme, sûre, attractive, les policiers municipaux la quadrillent jour et nuit ». Jacques Bompard, maire pendant 26 ans entre 1995 et 2021, pourrait jouer les prolongations. Quant à Marie-Claire Bompard, sa femme, maire pendant 12 ans de Bollène, elle y est à nouveau candidate Ligue du Sud aux Municipales 2026, après 6 ans d'opposition.

Andrée Brunetti

Fin de la 'dynastie' Bompard à la mairie d'Orange ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



Après le père contraint à démissionner en 2021, condamnation du fils ce lundi 26 janvier 2026. « Une peine de 5 ans d'Inéligibilité pour détournement de fonds publics avec application immédiate » c'est le jugement crucial du Tribunal de Marseille qui vient de mettre brutalement un terme au mandat de maire de Yann Bompard.

La Maison Bompard, c'est une affaire de famille depuis 1986. C'est cette année-là que Jacques Bompard avait été élu pour la 1ère fois député d'Orange et conseiller régional Front National. Tour à tour passé par le parti frontiste puis par le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, il avait créé son propre parti « La Ligue du Sud » en 2010 et enchaîné mandats locaux et nationaux avant d'être acculé à quitter le pouvoir pour « prise illégale d'intérêt » au bout de 35 ans de vie publique et céder le fauteuil de maire à son fils en novembre 2021.

Même scénario pour Yann Bompard.. Le couperet vient de tomber. Il était suspecté « d'avoir occupé un emploi fictif » comme salarié de la députée RN de la 4ème circonscription de Vaucluse, Marie-France Lorho. Entre novembre 2021 et février 2023, il aurait touché indûment 43 000€ de salaire brut, soit 75 000€ net aux dépens de l'Assemblée Nationale. La Procureure de la République à Marseille, s'était demandée, lors des audiences en décembre dernier, comment il pouvait à la fois occuper son poste de maire d'Orange, celui de Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orange, celui de Conseiller Départemental et enfin, même à mi-temps, de collaborateur de la parlementaire. « Il s'git bel et bien d'enrichissement personnel » avait-elle martelé avant de requérir 2 ans de prison avec sursis, une amende de 40 000€ et 5 ans d'inéligibilité avec exécutiuon provisoire ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



Marie-France Lorho ©www.mariefrancelorho.fr

Lors du procés, il avait évoqué tout le travail qu'il avait accompli pôur la députée. Rédaction de discours, courriers, mails, veille médiatique sur internet et surtout relationnel. et avait conclu « J'ai ma conscience pour moi ».

Fin de partie pour le bastion des Bompard à Orange. A moins de 50 jours des Municipales, les cartes sont rebattues dans La Cité des Princes . Puisqu'on apprend lors du même jugement que la députée RN Marie-France Lorho employeur de Yann Bompard, est condamnée à 18 mois de prison avec sursis, 5 ans d'inélégibilité et 10 000 € d'amende. Elle ne peut donc pas rester candidate aux municipales des 15 et 22 mars à Orange sur la liste RN. En revanche, elle peut conserver jusqu'à son terme son mandat de députée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



©Ville d'Orange

Andrée Brunetti

Sans surprise, Yann Bompard élu maire d'Orange

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



'Démissionné' suite au rejet de son pourvoi en cassation, Jacques Bompard, maire d'Orange depuis 1995, a été officiellement obligé d'abandonner tous ses mandats le 17 novembre dernier suite à une condamnation à 5 ans d'inéligibilité. De fait, le Conseil municipal d'Orange a du procéder à l'élection d'un nouveau maire pour la cité des princes. C'est chose faite aujourd'hui avec la désignation de Yann Bompard, 36 ans, élu à la majorité absolue (28 voix contre 7*) lors d'une séance extraordinaire. Fils de son prédécesseur, le nouveau maire était premier adjoint depuis les dernières élections municipales.
Cette élection a été également l'occasion de désigner les adjoints de Yann Bompard : Marie-Thérèse Galmard, Marcelle Arsac, Joëlle Eickmayer, Catherine Gaspa, Muriel Boudier, Denis Sabon, Claude Bourgeois, Jean-Pierre Pasero et Jonathan Argenson.
Par ailleurs, Yann Bompard devrait aussi tenter de briguer la présidence de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO) jusqu'alors présidée par Jacques Bompard.

**4 voix à Carole Normani (Printemps pour Orange-LREM), 2 à Patrick Savignan (Décidons Orange écologique et solidaire) et 1 pour Yannick Cuer (Orange avenir).*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Orange, Jacques Bompard, ‘J’irai devant la Cour Européenne des droits de l’homme’



Le maire d’Orange, Jacques Bompard, dans un communiqué, à propos du rejet de son pourvoi en Cour de Cassation, dénonce ‘Une décision politique et arbitraire qui m’oblige à aller devant la Cour européenne des Droits de l’homme’.

«C’est par la presse que j’ai appris le rejet de mon pourvoi en cassation, commence Jacques Bompard, maire d’Orange. J’ai consacré ma vie à ma Ville où j’ai été réélu cinq fois maire et deux fois député. Je m’étonne de cette décision qui confirme l’arbitraire que je subis d’une procédure débutée en 2009, d’une instruction de 10 ans qui m’a donné raison, et d’une Cour d’appel qui n’a pas prêté attention aux écritures de mes avocats.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Jugé sur la forme, pas le fond
«Ni l'enrichissement personnel, ni de détournement de fonds n'ont été retenus à mon encontre. J'y vois une motivation politique de la Justice qui entérine un jugement disproportionné prononcé en appel. Pire, cette condamnation établit le droit à la prise légale d'intérêt pour les magistrats qui ont à juger un adversaire politique. Comment expliquer autrement que je sois condamné au maximum du quantum de l'inéligibilité en appel, alors même qu'en première instance le tribunal n'avait pas retenu ce type de peine à mon encontre, reconnaissant de fait ma probité publique dans cette affaire ? Comment expliquer que mes opposants soient au courant des décisions de justice avant même leur prononcé ?»

Magistrature
«Le gouvernement des juges contredit non seulement le droit qu'il utilise à des fins idéologiques et partisanes mais il s'oppose, en plus, au suffrage des électeurs qui m'ont réélu deux fois maire au cours de cette longue procédure et deux fois député… Pour toutes ces raisons je porte mon affaire devant la Cour Européenne des droits de l'Homme…»
Autre article sur ce même sujet ici.
MH

Orange, Jacques Bompard contraint d'abandonner tous ses mandats

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



Le maire d'Orange, Jacques Bompard, a vu son pourvoi rejeté par la Cour de Cassation ce mercredi 17 novembre. Dès lors, il doit abandonner tous ses mandats. Un successeur sera donc désigné au fauteuil de maire par le Conseil municipal d'Orange ainsi que celui de président par le Conseil communautaire de la CCPRO, Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.

Pour mémoire, Jacques Bompard, ligue du Sud, avait été condamné le 25 mars dernier à un an de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité pour prise illégale d'intérêt par la Cour d'appel de Nîmes ainsi qu'à 30 000€ d'amende.

Auparavant
L'affaire avait été jugée en mai 2019 lorsque le maire avait été condamné en première instance à une peine de 6 mois de prison –dont 3 avec sursis- et 50 000€ d'amende devant le tribunal correctionnel de Carpentras. Jugement durant lequel l'inéligibilité n'avait pas été retenue alors qu'elle avait été requise par le Parquet.

Justice
Jacques Bompard avait été mis en examen en décembre 2010 suite à l'ouverture d'une information judiciaire après le dépôt de plainte d'un exploitant viticole Orangeois. Il lui était reproché la vente par la Ville, d'un bien immobilier à sa fille et à son gendre ainsi que l'achat, pour son épouse, de deux terrains à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

bâtir dans un lotissement d'Orange via une SCI (Société civile immobilière), lotissement bénéficiant d'une servitude technique –viabilisation : réseau assainissement, raccordement à l'eau et à l'électricité- accordée par la mairie.



Yann Bompard futur maire d'Orange ?

Projection

Le Conseil municipal d'Orange devra donc réélire son maire et la Communauté de communes son nouveau président. Yann Bompard, fils de Jacques, 36 ans, conseiller départemental pour le canton de Piolenc, Orange et Caderousse pourrait bien s'installer dans le fauteuil patriarcal de l'Hôtel de ville et également de la présidence de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.

Jacques Bombard porte l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Jacques Bombard, qui conteste formellement les faits reprochés, a rapidement réagi par voie de communiqué. « Je ne peux m'étonner d'une telle décision qui ne fait que confirmer l'arbitraire que je subis depuis le depuis de cette procédure qui a commencé en 2009. Aucun enrichissement ni détournement de fonds ne sont retenus à mon encontre, je n'ai donc à rougir de rien et mon honnêteté est intacte. Cette décision inique ne peut être motivée que par des mobiles partisans et j'y vois la prise « légale » d'intérêts de magistrats qui m'ont jugé non comme un simple justiciable au nom du peuple français, mais comme un adversaire politique. […] Depuis quelques années, la justice ne semble plus être rendue au nom du peuple français mais au nom d'une caste qui use de son pouvoir contre la démocratie et la souveraineté populaire. Pour toutes ces raisons […] je porte mon affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme en espérant qu'un jour justice soit rendue. »

MH

Pays d'Orange, Jacques Bompard l'assure, 'le BTP aura de quoi faire'



La Fédération du bâtiment et des Travaux publics de Vaucluse a organisé un webinaire avec Jacques Bompard, président de la Communauté de communes du pays réuni d'Orange. Objectif ? Faire un tour d'horizon des opérations BTP en cours et à venir et sensibiliser les élus sur l'urgence de démarrer les projets de chantiers.

Christian Pons, président de la Fédé BTP 84, entouré de ses vice-présidents dont Daniel Léonard en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

charge de la branche des Travaux publics, continue son Tour de Vaucluse auprès des élus, invitant Jacques Bompard, en sa qualité de Président de la Communauté de communes du pays réuni d'Orange, à dresser les chantiers à venir.

Aujourd'hui

Le président de la fédération a tout d'abord expliqué être en butte a beaucoup de dysfonctionnements : «En ce moment les entreprises sont très préoccupées par les marchés et connaissent de nombreux dysfonctionnements, notamment avec l'administration, pour la mise en route des chantiers, il était donc important que nous fassions un tour d'horizon des présidents de communautés de communes pour toucher tous les élus.» Ce webinaire marquait, pour autant, la fin du tour du département débuté en septembre 2020. «Nous avons fait des propositions aux élus leur démontrant l'urgence de rétablir l'économie de notre pays à un niveau suffisant,» a témoigné Christian Pons.

Où en est-on ?

La fédération du bâtiment et des travaux publics rassemble 400 entreprises adhérentes sur les 2 000 existant dans le département, soient plus de 6 000 salariés sur les 13 000 que compte le Vaucluse. La commande publique, dans le BTP connaît une part importante représentant près de 50% du volume d'activité. «L'année dernière était année d'élection, -Ndlr : maintenant les futurs chantiers en stand by- a souligné Christian Pons, puis la Covid 19 a occasionné une baisse majeure des chantiers inscrits dans les carnets de commande. Depuis la fin de l'année dernière et jusqu'à aujourd'hui l'inquiétude est grandissante car tous les indicateurs pointent de nouvelles baisses d'appels d'offres, ainsi, d'une situation stagnante voire dégradée depuis juin 2020, nous assistons à un fléchissement des procédures de démarrage des chantiers, ce que d'ailleurs révèlent nos enquêtes internes.»

Plus précisément

L'interprofessionnelle a donc envoyé en septembre, octobre, décembre 2020 puis en janvier et mars des questionnaires à ses adhérents pour un 'retour de terrain'. Les enquêtes adressées aux adhérents, sur les appels d'offres, sont perçus par eux comme insuffisants à 73% avec, cependant, un maintien des consultations soutenu par les maîtres d'ouvrages issus du privé à 41%, du Conseil départemental à 35% et des bailleurs sociaux à 24%, les maîtres d'ouvrages du secteur public étant les plus absents des consultations. Enfin, les adhérents jugent les niveaux de prix des marchés attribués bas à 94%.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



Le bâtiment peine à ‘sortir’ ses chantiers, en cause ? le retard de traitement administratif des dossiers

Conjoncture

Au chapitre de la conjoncture, si 28% des adhérents la ressentent comme dégradée, 72% y lisent une évolution encourageante tout comme pour l’emploi à 74%, même chose du côté de la trésorerie ou 83% consentent y voir une légère amélioration cependant gravement minorée par une involution des prix pratiqués perçue par 62% comme dégradée et moyenne à 38%. De fait 87% des adhérents ont repris leur effectif en CDD et CDI (Contrat à durée déterminée et indéterminée), cependant 54% n’ont pas eu recours aux intérimaires. Les problèmes résiduels dus à la Covid restent rémanents pour 62% des professionnels, impactant de plein fouet un carnet de commande qui ne se remplit pas. «La situation reste fragile, entame Christian Pons. Les entreprises ont besoin de retrouver de l’activité et du chiffre d’affaires pour rembourser les prêts garantis par l’Etat, les charges, alors même que les trésoreries ont été asséchées… ça va être compliqué.»

Du côté de chez Jacques Bompard

«Nous avons constaté, les deux premiers mois, un ralentissement de l’activité des entreprises, se souvient Jacques Bompard, puis elles ont fait leur travail. Nous avons voté, comme tous les ans, le budget en avril a assuré le président de la CCPRO, énumérant les opérations sans toutefois les chiffrer. A ses côtés Béatrice Benod, directrice de la commande publique, a assuré que «de nombreux chantiers seraient lancés très prochainement ainsi qu’en septembre».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Les prochains chantiers

Il a été évoqué de nombreux travaux de voirie, la construction d'un groupe scolaire, des travaux pour le groupe scolaire maternelle et élémentaire Castel, la réhabilitation de commerces de centre-ville d'Orange, la réhabilitation du gymnase Argensol, la réhabilitation et la création des Archives municipales à l'Hôtel Dieu, des travaux d'étanchéité pour la médiathèque, la construction d'un boulodrome, la réhabilitation de la ferme du Grenouillet et la création d'un parking, la réhabilitation du Palais des sports ainsi que de la salle de spectacle, la rénovation et l'extension d'un bâtiment à Taillefert, la construction d'un bâtiment technique pour le cimetière, des travaux d'aménagement du parvis pour le centre funéraire et la réorganisation intérieure du crématorium. En tout 13 chantiers sont prévus en 2021 et déjà 5 en 2022. »

Quid du plan de relance du gouvernement ?

Christian Pons a ensuite requis l'expérience de Jacques Bompard sur l'utilisation du Plan de relance du Gouvernement à propos de projets locaux prêts à démarrer, ainsi que sur l'utilisation de la dotation de soutien à l'investissement local ainsi que la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).
« Nous avons fait toutes les demandes possibles et imaginables mais n'avons, à ce jour, pas reçu de réponse. Je crains que l'argent n'aille plus aux banques qu'aux élus locaux que nous sommes. Lorsque j'ai été élu, la déviation d'Orange avait été inaugurée 3 à 4 ans auparavant alors qu'elle n'est toujours pas là. Aujourd'hui on me promet la réalisation du tiers de la déviation sans s'engager sur plus. Pourtant il s'agit d'anciens dossiers. Ce qui sortira et dont on est sûrs ? La réhabilitation de la Cité de l'Aygues, » (Ndlr : constituée de 18 barres de logements sociaux, de 262 logements dont 100 sont actuellement murés d'une cité construite en 1973).



Le démarrage des chantiers NPNRU des grandes villes de Vaucluse est très attendu

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Les difficultés rencontrées

«Nous faisons face depuis des mois à la situation et nous comptons sur nos élus pour nous soutenir, martèle Christian Pons. Les fonctionnaires qui les entourent font de leur mieux, notamment les personnels des services techniques. Notre préoccupation ? Faire la jonction entre aujourd'hui et une activité normale, car nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire. Également nous ne nous attendions pas à la hausse du coût des matériaux de construction, voire aux pénuries que nous commençons à connaître notamment avec les métaux : l'étain, le cuivre, l'aluminium, le minerai de fer pour la fabrique d'acier pour la construction, sans parler du bois, des isolants…»

En résumé

«Les déclarations de Jacques Bompard évoquent plus une reprise pour les Travaux publics et un peu moins pour le bâtiment tandis que les Communautés de communes se penchent sur les équipements publics et la voirie », a synthétisé Christian Pons. « Il y a plus d'études de prix mais pas beaucoup de suites données, » a relevé Diego Boluda, vice-président de la branche second œuvre. Pour tous, la vraie dynamique viendra d'Avignon avec le démarrage du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain). «Nous manquons de main d'œuvre, a relevé Daniel Léonard, vice-président TP, nous recherchons des intérimaires qualifiés qu'hélas nous ne trouvons pas.»

Identifier les freins pour les éradiquer

Le Bâtiment et les travaux publics comptent particulièrement sur les NPNRU intervenant sur les grands bassins de vie du Vaucluse. Cependant le dispositif semble connaître des difficultés à démarrer. La mission du président de la fédé du BTP ? Dégripper les rouages de délivrance d'autorisation d'urbanisme, renouer le dialogue avec les ABF (Architectes des bâtiments de France) qui grimacent, notamment, à l'idée d'ITE (isolation thermique extérieure) des bâtiments sociaux en pierre du XXe siècle situés sur la Rocade Charles de Gaulle à Avignon… Le propos ? Tenir jusqu'à ce que l'activité redevienne normale.»